

Charleroi, le 25/01/2021

Rue de la Rivelaine, 21  
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11  
info@aviq.be

[www.aviq.be](http://www.aviq.be)

**Maisons de repos et de soins,  
Maisons de repos pour personnes  
âgées et Centres de soins de jour  
Circulaire à l'attention de la Direction**

DIRECTION TRANSVERSALE DES FINANCES  
BRANCHE BIEN-ÊTRE ET SANTE

Nos réf. : AVIQ/DTF/ED/01.2021/Bénéficiaire fictif OA200/Circulaire 2021-01  
Annexe(s) : /  
Contact : Tél : - +32(0)71 33 75 65 – Mail : appliweb@aviq.be  
Permanence téléphonique de 9h00 à 12h00

### CIRCULAIRE MRS-MRPA-CSJ 2021/01

#### **Objet : Facturation Covid-19 - changement de bénéficiaire fictif OA200**

Dans le cadre des mesures d'immunisation et plus particulièrement de la facturation des prestations « fictives », vous avez reçu une circulaire vous informant des modalités techniques de facturation reprenant notamment l'identification des bénéficiaires fictifs (13 chiffres) et la mutualité de destination (3 chiffres) par organisme assureur.

L'OA200 nous informe que, suite à une fusion, un nouveau numéro fictif et une autre mutualité de destination pour les prestations Covid-19 seront d'actualité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Concrètement, la facturation des prestations fictives antérieures au 31/12/2020 restent inchangées (bénéficiaire fictif = 0810025870770 et mutualité de destination = 206).

Les prestations réalisées après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 devront reprendre le nouveau bénéficiaire fictif **0810011339160** et la mutualité d'affiliation **228**.

L'Inspecteur général  
exerçant les pouvoirs de l'Administrateur général,  
Jean RIGUELLE



P.O  
Evelyne DE LOECKER  
Directrice